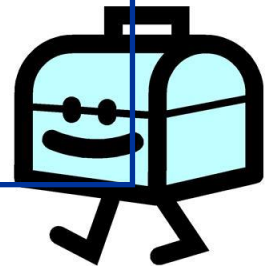




# École des Deux-Ruisseaux

278, rue de l'Atmosphère Gatineau (Québec) J9J 3V2  
Téléphone : (819) 771-1472 Télécopieur : (819) 771-3805



## FONCTIONNEMENT DES DÎNEURS

**Aux parents : à lire à la maison avec votre enfant, veuillez signer et retourner à M<sup>me</sup> Marie-Elen Pelletier, directrice adjointe.**

### Règles des 3 "C"

Je me concentre sur les consignes  
Je coopère avec l'adulte et les autres élèves  
Je communique positivement dans le respect

1. Pour les élèves en maternelle, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année, au son de la cloche à 12h, je me dirige dans le calme, avec mon groupe classe, à mon local de dîner. J'attends que le surveillant me donne le signal pour entrer. Pour les élèves en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, à 12h00 = extérieur, présence, à 12h30, à la cloche je me dirige avec les surveillants au local du dîner.
2. Dans le calme, je m'assois à la place qui me sera assignée et je demeure silencieux (se) jusqu'à ce que le surveillant ait terminé de prendre les présences.
3. Je peux discuter calmement pendant mon dîner avec mes amis près de moi.
4. Lorsque j'ai terminé de manger, je me déplace ensuite calmement pour jeter mes déchets ou déposer mes contenants au recyclage. Je regagne ma place et j'attends la consigne pour sortir. Lorsque la permission de sortir est donnée, je m'exécute en rang 2 par 2 en silence dans le corridor.
5. Pour aller aux toilettes, je demande la permission en tout temps à mon surveillant et j'attends mon tour si nécessaire.
6. Lorsque je dîne à la maison ou à l'extérieur, je dois fournir une note écrite par un de mes parents à M<sup>me</sup> Kim Bryson, technicienne au service de garde, afin de l'informer de mon absence.
7. Si je ne respecte pas le fonctionnement du dîner, mes parents seront avisés (téléphone ou courriel).
8. **Dîner à l'école est un privilège qui peut être enlevé en tout temps par la direction. Le retrait de ce privilège se fera suite à des avertissements ou encore en cas de manquement grave.**

Nom de l'élève: \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Signature d'un parent: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_ 20\_\_

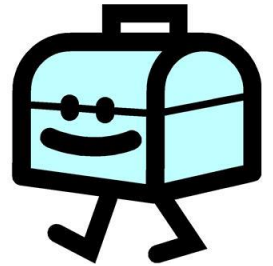
⇒ **À retourner dès demain aux surveillants des dîneurs**



# École des Deux-Ruisseaux

278, rue de l'Atmosphère Gatineau (Québec) J9J 3V2  
Téléphone : (819) 771-1472 Télécopieur : (819) 771-3805

## GUIDE DE FONCTIONNEMENT DES DÎNEURS À L'INTENTION DES PARENTS À conserver à la maison



### 1) Administration

Le service de surveillance des dîneurs est sous la responsabilité de la direction de l'école.

La direction et l'éducateur sont les seules personnes habilitées à répondre aux plaintes et à tout problème relié à l'utilisation de ce service.

### 2) Règles de vie



Les règles de fonctionnement et les conséquences prévues au manquement sont les mêmes que le code de vie de l'école. Ces règles de vie de l'école s'appliquent également au dîner. Ces règles sont inscrites à l'agenda de votre enfant. Vous avez également une feuille à lire, à signer et à retourner dès la 2<sup>e</sup> journée d'école et que votre enfant remettra aux surveillants du dîner, responsable au moment du dîner.

### 3) Saines habitudes de vie

Votre enfant doit apporter sa boîte à goûter avec lui tous les jours. Il doit apporter un dîner froid ou un dîner chaud dans une bouteille isolante. À cause du ratio surveillant /élèves, nous ne pouvons pas réchauffer les repas. Assurez-vous que votre enfant apporte ses ustensiles en tout temps.



Pour les repas et les collations, nous recommandons de suivre le Guide alimentaire canadien. Servez à votre enfant de petits repas et des collations nutritifs chaque jour. Offrez-lui une variété d'aliments provenant des quatre groupes alimentaires.

Nous vous rappelons qu'il est important de mettre des sachets réfrigérants dans la boîte à goûter de votre enfant.

À l'école, il est interdit de consommer des aliments tels que les croustilles, liqueurs, chocolats, etc. (voir l'agenda de votre enfant à la page 6, section 7).

Un service de traiteur est offert à l'école et débutera le 9 septembre.

### 4) Allergies

Nous avons plusieurs élèves gravement allergiques à l'école, voir les consignes dans l'agenda de votre enfant à la page 7. Il est important de ne pas partager ses aliments avec les autres élèves.



## 5) Effets personnels



Nous vous recommandons d'identifier les effets personnels de votre enfant (boîte à goûter, contenant, etc.). Le service de surveillance des dîneurs n'assume aucune responsabilité concernant les objets perdus.

## 6) Tarification

Des frais annuels de 243 \$ sont demandés pour les marcheurs et les élèves transportés, payables dès la première journée d'école. La nouvelle politique impose des frais uniformes à l'ensemble des écoles de la commission scolaire.



Le ratio enfants/surveillant ne permet pas de faire réchauffer les repas. Veuillez-vous assurer que votre enfant apporte un dîner froid dans sa boîte à goûter.

N.B. Pour bénéficier de ce service, l'élève doit être inscrit à temps complet pour toute l'année (5 jours par semaine).

Si vous prévoyez mettre fin à ce service, vous devez en **aviser par écrit** Mme Marie-Elen Pelletier, directrice adjointe, **2 semaines** avant la date prévue.

## 7) Paiement



### Modalités de paiement

Le montant des frais dîneurs est payable\* en totalité dès le début des classes. Les frais de dîneurs sont payables par chèque libellé à l'ordre de l'École des Deux-Ruisseaux. Il est important d'inscrire au bas du chèque à gauche le nom de l'enfant, le groupe et les détails du paiement. (ex. : Henry Béliveau, groupe 022, frais dîneurs). Un reçu sera remis seulement après réception des sommes dues.

\* Important : en cas de contraintes financières, vous devez communiquer avec la direction avant le 30 septembre afin de prendre une entente de paiements.

### Reçus aux fins d'impôt

À la fin février, le service de surveillance des dîneurs remettra des reçus aux fins d'impôt (provincial et fédéral). Le reçu sera fait à l'ordre du payeur (signature chèque).

Pour toute question à propos de la facturation: M. Éric Bouchard, 819-771-1472, poste 828 703.

## 8) Sécurité

Chaque groupe est composé d'un maximum de 50 élèves sous la responsabilité d'une surveillante ou d'un surveillant.

Si votre enfant dîne à la maison ou à l'extérieur de l'école, vous devrez fournir une note écrite à la direction, afin de l'informer de son absence.



Merci de votre collaboration,

Marie-Elen Pelletier  
Directrice adjointe